



Mont  
Saint  
Aignan

## ARRÊTÉ N° 2025.1009

Du registre des arrêtés municipaux

**ARRÊT ET STATIONNEMENT GÊNANT - Rue Ernest LESUEUR (Repas de rue entre voisins)**

### ARRETE PROVISOIRE

**Nous**, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la Route ;

- **Considérant** la demande de Mme PERA Catherine pour l'organisation d'un repas de rue entre voisins, le dimanche 07 septembre 2025 ;

### ARRETONS CE QUI SUIT :

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de tous types de véhicules seront interdits et considérés comme gênants rue de Ernest LESUEUR entre les rues de la Fraternité, des Tilleuls et Chemin des Tilleuls le **dimanche 07 Septembre 2025 de 12h00 à 18h00**.

Exception est faite aux véhicules de sécurité, d'urgence et de secours.

**Article 2 :** la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la ville de Mont-Saint-Aignan, ainsi que par les organisateurs.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le **04 août 2025**,

Catherine FLAVIGNY

Maire  
Conseillère départementale

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du \_\_\_\_\_

#### Copies

Police Nationale / Municipale

Madame le Maire

Archives